



These Test Guidelines have been superseded by a later version. The latest adopted version of Test Guidelines can be found at http://www.upov.int/test_guidelines/en/list.jsp

Ces principes directeurs d'examen ont été remplacés par une version ultérieure. La version adoptée la plus récente des principes directeurs d'examen figure à l'adresse suivante : http://www.upov.int/test_guidelines/fr/list.jsp

Diese Prüfungsrichtlinien wurden durch eine neuere Fassung ersetzt. Die neueste angenommene Fassung von Prüfungsrichtlinien ist unter http://www.upov.int/test_guidelines/de/list.jsp zu finden.

Las presentes directrices de examen han sido reemplazadas por una versión posterior. La versión de las directrices de examen de más reciente aprobación está disponible en http://www.upov.int/test_guidelines/es/list.jsp.



TG/106/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 2004-03-31

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

<p>POIRÉE, BETTE À CARDES <i>(Beta vulgaris L. var. cicla L. (Ulrich))</i></p>

PRINCIPES DIRECTEURS

POUR LA CONDUITE DE L'EXAMEN

DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENÉITÉ ET DE LA STABILITÉ

Autre(s) nom(s) commun(s) :

<i>latin</i>	<i>anglais</i>	<i>français</i>	<i>allemand</i>	<i>espagnol</i>
<i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>cicla</i> L. (Ulrich), <i>Beta vulgaris</i> L. var. <i>vulgaris</i> L.	Leaf Beet, Swiss Chard	Poirée, Bette à cardes	Mangold	Acelga

DOCUMENTS CONNEXES

Ces principes directeurs doivent être interprétés en relation avec le document TG/1/3, "Introduction générale à l'examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité et à l'harmonisation des descriptions des obtentions végétales" (ci-après dénommé "introduction générale") et les documents "TGP" qui s'y rapportent.

* *Estos nombres eran correctos en el momento de la adopción de estas Directrices de Examen pero podrían ser objeto de revisión o actualización. [Se aconseja a los lectores consultar el código UPOV en el sitio Web de la UPOV (www.upov.int), donde encontrarán la información más reciente.]

SOMMAIRE

PAGE

1.	OBJET DE CES PRINCIPES DIRECTEURS D'EXAMEN	3
2.	MATERIEL REQUIS.....	3
3.	METHODE D'EXAMEN	3
3.1	Durée des essais	3
3.2	Lieu des essais.....	3
3.3	Conditions relatives à la conduite de l'examen.....	3
3.4	Protocole d'essai	4
3.5	Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner.....	4
3.6	Essais supplémentaires.....	4
4.	EXAMEN DE LA DISTINCTION, DE L'HOMOGENEITE ET DE LA STABILITE	4
4.1	Distinction.....	4
4.2	Homogénéité	5
4.3	Stabilité	5
5.	GROUPEMENT DES VARIETES ET ORGANISATION DES ESSAIS EN CULTURE	5
6.	INTRODUCTION DU TABLEAU DES CARACTERES	6
6.1	Catégories de caractères.....	6
6.2	Niveaux d'expression et notes correspondantes.....	6
6.3	Types d'expression.....	6
6.4	Variétés indiquées à titre d'exemple	6
6.5	Légende.....	7
7.	TABLE OF CHARACTERISTICS/TABLEAU DES CARACTERES/MERKMALSTABELLE/TABLA DE CARACTERES.....	8
8.	EXPLICATIONS DU TABLEAU DES CARACTERES	13
8.1	Explications portant sur plusieurs caractères	13
8.2	Explications concernant certains caractères	13
9.	BIBLIOGRAPHIE.....	15
10.	QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	16

1. Objet de ces principes directeurs d'examen

Ces principes directeurs d'examen s'appliquent à toutes les variétés de *Beta vulgaris* L. var. *cicla* L. (Ulrich) (Syn. *Beta vulgaris* L. var. *vulgaris* L.).

2. Matériel requis

2.1 Les autorités compétentes décident de la quantité de matériel végétal nécessaire pour l'examen de la variété, de sa qualité ainsi que des dates et lieux d'envoi. Il appartient au demandeur qui soumet du matériel provenant d'un pays autre que celui où l'examen doit avoir lieu de s'assurer que toutes les formalités douanières ont été accomplies et que toutes les conditions phytosanitaires sont respectées.

2.2 Le matériel doit être fourni sous forme de semences.

2.3 La quantité minimale de matériel végétal à fournir par le demandeur est de :

100 g ou 6600 semences au moins.

2.4 Les semences doivent satisfaire aux conditions minimales exigées pour la faculté germinative, la pureté de l'espèce et la pureté spécifique, l'état sanitaire et la teneur en eau, indiquées par l'autorité compétente.

2.5 Le matériel végétal doit être manifestement sain, vigoureux et indemne de tout parasite ou maladie importants.

2.6 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. S'il a été traité, le traitement appliqué doit être indiqué en détail.

3. Méthode d'examen

3.1 *Durée des essais*

En règle générale, la durée minimale des essais doit être de deux cycles de végétation indépendants.

3.2 *Lieu des essais*

En règle générale, les essais doivent être conduits en un seul lieu. Si ce lieu ne permet pas d'observer certains caractères de la variété qui sont utiles pour l'examen DHS, un lieu supplémentaire d'essai est admis.

3.3 *Conditions relatives à la conduite de l'examen*

Les essais doivent être conduits dans des conditions assurant une croissance satisfaisante pour l'expression des caractères pertinents de la variété et pour la conduite de l'examen.

3.3.1 Type d'observation

La méthode recommandée pour l'observation du caractère est indiquée dans la deuxième colonne du tableau des caractères par l'un des codes suivants :

- MG: mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes ;
- MS : mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes ;
- VG : évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes ;
- VS : évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes.

3.4 *Protocole d'essai*

3.4.1 Chaque essai doit être conçu de manière à porter au total sur 100 plantes au moins en pleine terre, ou 60 plantes en serre ou en serre tunnel, qui doivent être réparties en deux ou plusieurs répétitions.

3.4.2 Les essais doivent être conçus de telle sorte que l'on puisse prélever des plantes ou parties de plantes pour effectuer des mesures ou des dénombrements sans nuire aux observations ultérieures qui doivent se poursuivre jusqu'à la fin de la période de végétation.

3.5 *Nombre de plantes ou parties de plantes à examiner*

Sauf indication contraire, toutes les observations portant sur des plantes isolées doivent être effectuées sur 20 plantes ou des parties de plantes prélevées sur chacune de ces 20 plantes et toutes les autres observations doivent être effectuées sur la totalité des plantes de l'essai.

3.6 *Essais supplémentaires*

Des essais supplémentaires peuvent être établis pour l'observation de caractères pertinents.

4. Examen de la distinction, de l'homogénéité et de la stabilité

4.1 *Distinction*

4.1.1 *Recommandations générales*

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après.

4.1.2 *Différences reproductibles*

La durée minimale des essais recommandée sous la section 3.1 tient compte, d'une manière générale, de la nécessité de s'assurer que les différences éventuellement observées dans un caractère sont suffisamment reproductibles.

4.1.3 Différences nettes

La netteté de la différence entre deux variétés dépend de nombreux facteurs, et notamment du type d'expression du caractère examiné, selon qu'il s'agit d'un caractère qui par son expression est un caractère qualitatif, un caractère quantitatif ou encore un caractère pseudo-qualitatif. Il est donc important que les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen soient familiarisés avec les recommandations contenues dans l'introduction générale avant toute décision quant à la distinction.

4.2 Homogénéité

Il est particulièrement important pour les utilisateurs de ces principes directeurs d'examen de consulter l'introduction générale avant toute décision quant à l'homogénéité. Cependant, il conviendra de porter une attention particulière aux points ci-après :

4.2.1 Variétés allogames

L'homogénéité des variétés allogames doit être déterminée conformément aux recommandations pour les variétés allogames figurant dans l'introduction générale.

4.2.2 Variétés hybrides

L'homogénéité des variétés hybrides doit être déterminée en fonction de la catégorie d'hybride et conformément aux recommandations pour les variétés hybrides figurant dans l'introduction générale.

4.3 Stabilité

4.3.1 Dans la pratique, il n'est pas d'usage d'effectuer des essais de stabilité dont les résultats apportent la même certitude que l'examen de la distinction ou de l'homogénéité. L'expérience montre cependant que, dans le cas de nombreux types de variétés, lorsqu'une variété s'est révélée homogène, elle peut aussi être considérée comme stable.

4.3.2. Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité peut être évaluée, soit en cultivant une génération supplémentaire, soit en examinant une nouvelle semence, selon le cas, afin de s'assurer qu'elle présente les mêmes caractères que le matériel précédemment fourni.

4.3.3 Lorsqu'il y a lieu, ou en cas de doute, la stabilité d'une variété hybride peut, outre l'examen de la variété hybride elle-même, être également évaluée en examinant l'homogénéité et la stabilité de ses lignées parentales.

5. Groupement des variétés et organisation des essais en culture

5.1 Pour sélectionner les variétés notoirement connues à cultiver lors des essais avec la variété candidate et déterminer comment diviser en groupes ces variétés pour faciliter la détermination de la distinction, il est utile d'utiliser des caractères de groupement.

5.2 Les caractères de groupement sont ceux dont les niveaux d'expression observés, même dans différents sites, peuvent être utilisés, soit individuellement soit avec d'autres caractères de même nature, a) pour sélectionner des variétés notoirement connues susceptibles

d'être exclues de l'essai en culture pratiqué pour l'examen de la distinction, et b) pour organiser l'essai en culture de telle sorte que les variétés similaires soient regroupées.

5.3 Il a été convenu de l'utilité des caractères ci-après pour le groupement des variétés :

- a) Limbe : intensité de la couleur verte (caractère 7) ;
- b) Limbe : pigmentation anthocyanique (caractère 11) ;
- c) Pétiole : largeur (caractère 14) ;
- d) Pétiole : couleur (caractère 16).

5.4 Des conseils relatifs à l'utilisation des caractères de groupement dans la procédure d'examen de la distinction figurent dans l'introduction générale.

6. Introduction du tableau des caractères

6.1 *Catégories de caractères*

6.1.1 Caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen

Les caractères standard figurant dans les principes directeurs d'examen sont ceux qui sont admis par l'UPOV en vue de l'examen DHS et parmi lesquels les membres de l'Union peuvent choisir ceux qui sont adaptés à leurs besoins particuliers.

6.1.2 Caractères avec astérisque

Les caractères avec astérisque (signalés par un *) sont des caractères figurant dans les principes directeurs d'examen qui sont importants pour l'harmonisation internationale des descriptions variétales : ils doivent toujours être pris en considération dans l'examen DHS et être inclus dans la description variétale par tous les membres de l'Union, sauf lorsque cela est contre-indiqué compte tenu du niveau d'expression d'un caractère précédent ou des conditions de milieu régionales.

6.2 *Niveaux d'expression et notes correspondantes*

Des niveaux d'expression sont indiqués pour chaque caractère pour définir le caractère et pour harmoniser les descriptions. Pour faciliter la consignation des données ainsi que l'établissement et l'échange des descriptions, à chaque niveau d'expression est attribuée une note exprimée par un chiffre.

6.3 *Types d'expression*

Une explication des types d'expression des caractères (caractères qualitatifs, quantitatifs et pseudo-qualitatifs) est donnée dans l'introduction générale.

6.4 *Variétés indiquées à titre d'exemple*

Au besoin, des variétés sont indiquées à titre d'exemple afin de mieux définir les niveaux d'expression d'un caractère.

6.5 *Légende*

(*) Caractère avec astérisque – voir la section 6.1.2

QL Caractère qualitatif – voir la section 6.3

QN Caractère quantitatif – voir la section 6.3

PQ Caractère pseudo-qualitatif – voir la section 6.3

MG Mensuration unique d'un ensemble de plantes ou de parties de plantes – voir la section 3.3.1

MS Mensuration d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes – voir la section 3.3.1

VG Évaluation visuelle fondée sur une seule observation faite sur un ensemble de plantes ou de parties de plantes – voir la section 3.3.1

VS Évaluation visuelle fondée sur l'observation d'un certain nombre de plantes isolées ou de parties de plantes – voir la section 3.3.1

(a) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8, section 8.1)

(+) Voir les explications du tableau des caractères (chapitre 8, section 8.2)

7. Table of Characteristics/Tableau des caractères/Merkmalstabelle/Tabla de caracteres

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
1. (*)	VS Seedling: anthocyanin coloration	Plantule: pigmentation anthocyanique	Keimpflanze: Anthocyanfärbung	Plantúla: pigmentación antocianica		
QL	absent	absente	fehlend	ausente	Blonde à carde blanche	1
	present	présente	vorhanden	presente	Rhubarb Chard	9
2. (*)	VS Seedling: intensity of anthocyanin coloration	Plantule: intensité de la pigmentation anthocyanique	Keimpflanze: Stärke der Anthocyanfärbung	Plantúla: intensidad de la pigmentación antocianica		
QN	weak	faible	gering	débil	Verde de penca blanca ancha	3
	medium	moyenne	mittel	media	Amarilla de Lyon	5
	strong	forte	stark	fuerte	Rhubarb Chard	7
3. (*)(+)	VG Leaf: length	Feuille: longueur	Blatt: Länge	Hoja: longitud		
QN (a)	short	courte	kurz	corto	Groene Gewone, Verde de penca blanca ancha	3
	medium	moyenne	mittel	medio	Blonde à carde blanche	5
	long	longue	lang	largo	Verte à carde blanche, Paros	7
4. (*)	VG Leaf: attitude	Feuille: port	Blatt: Haltung	Hoja: porte		
QN (a)	erect	dressé	aufrecht	erecto	Paros	1
	semi erect	demi dressé	halbaufrecht	semierecto	Blonde à carde blanche	3
	prostrate	étalé	liegend	postrado	Groene Gewone	5

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota	
5. (*) (+)	VG	Leaf blade: length	Limbe: longueur	Blattspreite: Länge	Limbo: longitud		
QN	(a)	short	court	kurz	corto	Amarilla de Lyon, Groene Gewone	3
		medium	moyen	mittel	medio	Verde de Niza	5
		long	long	lang	largo	Blonde à carde blanche, Paros	7
6. (*) (+)	VG	Leaf blade: width	Limbe: largeur	Blattspreite: Breite	Limbo: anchura		
QN	(a)	narrow	étroit	schmal	estrecho	Lucullus, Groene Gewone	3
		medium	moyen	mittel	medio	Paros	5
		broad	large	breit	ancho	Verte à carde blanche	7
7. (*)	VG	Leaf blade: intensity of green color	Limbe: intensité de la couleur verte	Blattspreite: Stärke der Grünfärbung	Limbo: intensidad del color verde		
QN	(a)	very light	très claire	sehr hell	muy claro	Amarilla de Lyon	1
		light	claire	hell	claro	Blonde à carde blanche	3
		medium	moyenne	mittel	medio	Verde de Niza	5
		dark	foncée	dunkel	oscuro	Verde de penca blanca ancha	7
		very dark	très foncée	sehr dunkel	muy oscuro	Verde de penca blanca larga	9
8.	VG	Leaf blade: reflexing of margin	Limbe: enroulement du bord	Blattspreite: Randbiegung	Limbo: curvatura del ápice		
QN	(a)	absent or very weak	nul ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	Groene Gewone	1
		weak	faible	gering	débil	Blonde à carde blanche	3
		medium	moyen	mittel	media		5
		strong	fort	stark	fuerte	Lucullus	7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
9.	VG	Leaf blade: glossiness	Limbe: brilliance	Blattspreite: Glanz	Limbo: brillo	
QN	(a)	weak	faible	gering	débil	Groene Gewone 3
		medium	moyenne	mittel	medio	5
		strong	forte	stark	fuerte	Blonde à carde blanche, Paros 7
10.	VG	Leaf blade: blistering	Limbe: cloûre	Blattspreite: Blasigkeit	Limbo: abullonado	
QN	(a)	weak	faible	gering	débil	Groene Gewone 3
		medium	moyenne	mittel	medio	Blonde à carde blanche, Paros 5
		strong	forte	stark	fuerte	Lucullus 7
11.	VG	Leaf blade: anthocyanin coloration	Limbe: pigmentation anthocyanique	Blattspreite: Anthocyanfärbung	Limbo: pigmentación antociánica	
QL	(a)	absent	absente	fehlend	ausente	Blonde à carde blanche 1
		present	présente	vorhanden	presente	Rhubarb Chard 9
12.	VG	Leaf blade: intensity of anthocyanin coloration	Limbe: intensité de la pigmentation anthocyanique	Blattspreite: Stärke der Anthocyanfär- bung	Limbo: intensidad de la pigmentación antociánica	
QN	(a)	weak	faible	gering	débil	3
		medium	moyenne	mittel	media	Rhubarb Chard 5
		strong	forte	stark	fuerte	Charlotte 7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
13.	VS	Petiole: length	Pétiole: longueur	Blattstiel: Länge	Pecíolo: longitud	
	(+)					
QN	(a)	very short	très court	sehr kurz	muy corto	1
		short	court	kurz	corto	Lucullus 3
		medium	moyen	mittel	medio	Paros 5
		long	long	lang	largo	Blonde à carde blanche, Verde de penca blanca larga 7
		very long	très long	sehr lang	muy largo	Groene Gewone 9
14.	VS	Petiole: width	Pétiole: largeur	Blattstiel: Breite	Pecíolo: anchura	
	(*) (+)					
QN	(a)	very narrow	très étroit	sehr schmal	muy estrecho	Groene Gewone 1
		narrow	étroit	schmal	estrecho	Rhubarb Chard, Verde de Niza 3
		medium	moyen	mittel	medio	Lucullus, Verde de penca blanca larga 5
		broad	large	breit	ancho	Amarilla de Lyon 7
		very broad	très large	sehr breit	muy ancho	Paros, Verde de penca blanca ancha 9
15.	VS	Petiole: curvature of inner side in cross section	Pétiole: courbure de la face interne de la section transversale	Blattstiel: Krümmung der Innenseite im Querschnitt	Pecíolo: curvatura de la cara interna en sección transversal	
	(+)					
QN	(a)	absent or very weak	absente ou très faible	fehlend oder sehr gering	ausente o muy débil	1
		weak	faible	gering	débil	Groene Gewone 3
		medium	moyenne	mittel	media	Lucullus 5
		strong	forte	stark	fuerte	Blonde à carde blanche 7

	English	français	deutsch	español	Example Varieties/ Exemples/ Beispielssorten/ Variedades ejemplo	Note/ Nota
16. VG	Petiole : color	Pétiolle: couleur	Blattstiel: Farbe	Pecíolo: color		
(*)						
PQ	(a) white	blanc	weiß	blanco	Blonde à carde blanche	1
	yellow	jaune	gelb	amarillo	Bright Yellow	2
	green	vert	grün	verde	Groene Gewone	3
	pink	rose	rosa	rosa	Pink Passion	4
	purple	pourpre	purpurn	púrpura	Rhubarb Chard, Ruby Red	5
17. VG	Time of beginning of bolting	Époque de début de montaison	Zeitpunkt des Schossbeginns	Época del comienzo del espigado		
QN	early	précoce	früh	temprana	Paros, Verde de Niza	3
	medium	moyenne	mittel	media	Verde de penca blanca ancha	5
	late	tardive	spät	tardía	Amarilla de Lyon	7

8. Explications du tableau des caractères

8.1 *Explications portant sur plusieurs caractères*

Les caractères auxquels l'un des codes ci-après a été attribué dans la deuxième colonne du tableau des caractères doivent être examinés de la manière indiquée ci-dessous :

- a) Toutes les observations sur le feuillage, le limbe et le pétiole doivent être effectuées lorsque le feuillage a atteint sa hauteur maximale.

8.2 *Explications concernant certains caractères*

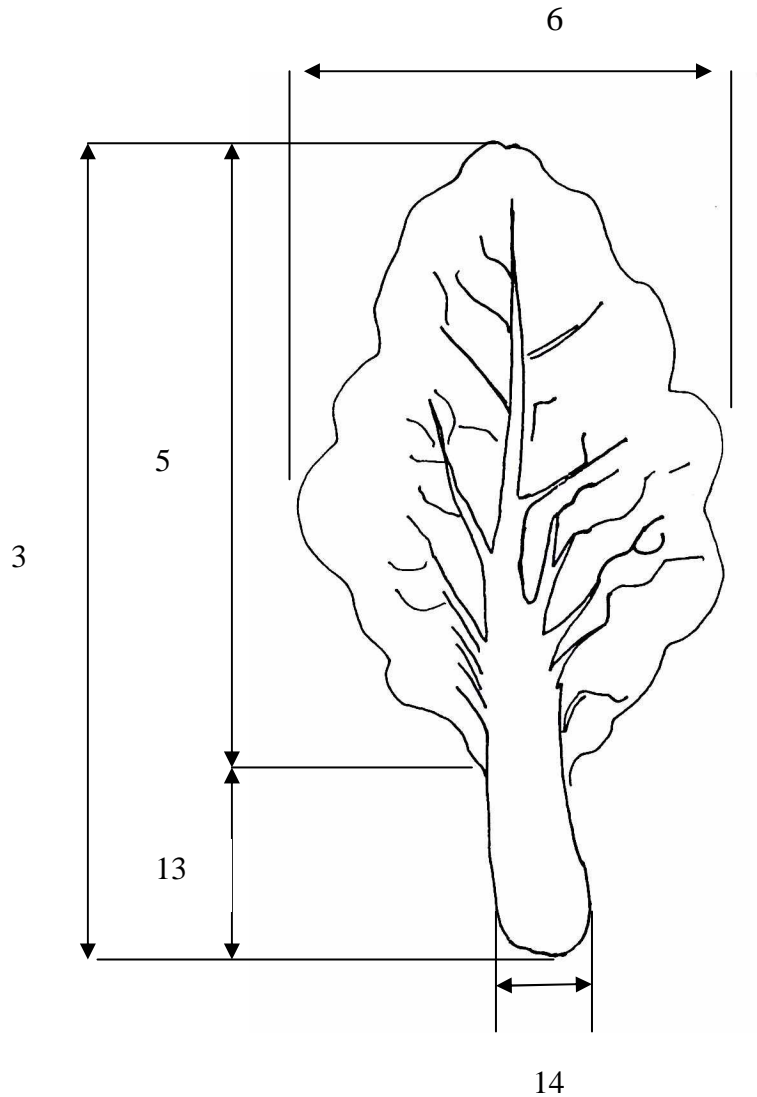
Ad. 3 : Feuille : longueur

Ad. 5 : Limbe : longueur

Ad. 6 : Limbe : largeur

Ad. 13 : Pétiole : longueur

Ad. 14 : Pétiole : largeur



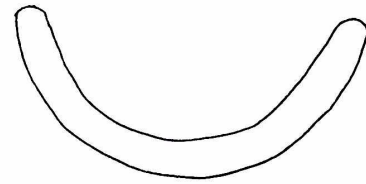
Ad. 15 : Pétiole : courbure de la face interne de la section transversale



1
absente ou très faible



5
moyenne



7
forte

9. Bibliographie

Aucune littérature particulière.

10. Questionnaire technique

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
		Date de la demande : (réservé aux administrations)
QUESTIONNAIRE TECHNIQUE à remplir avec une demande de certificat d'obtention végétale		
Dans le cas de variétés hybrides qui font l'objet d'une demande de droits d'obtenteur, et dont l'examen requiert la remise des lignées parentales, le présent questionnaire technique doit être rempli non seulement pour la variété hybride, mais aussi pour chacune des lignées parentales.		
1. Objet du questionnaire technique		
1.1	Nom latin	<input type="text" value="Beta vulgaris L. var. cicla L. (Ulrich)
(Syn. Beta vulgaris L. var. vulgaris L.)"/>
1.2	Nom commun	<input type="text" value="Poirée, Bette à cardes"/>
2. Demandeur		
	Nom	<input type="text"/>
	Adresse	<input type="text"/>
	Numéro de téléphone	<input type="text"/>
	Numéro de télécopieur	<input type="text"/>
	Adresse électronique	<input type="text"/>
	Obtenteur (s'il ne s'agit pas du demandeur)	<input type="text"/>

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

3. Dénomination proposée et référence de l'obteneur

Dénomination proposée
(le cas échéant)

Référence de l'obteneur

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE

Page {x} de {y}

Numéro de référence :

4. Renseignements sur le schéma de sélection et le mode de multiplication de la variété

4.1 Schéma de sélection

Variété résultant d'une:

4.1.1 Hybridation

- a) d'une hybridation contrôlée []
(indiquer les variétés parentales)
- b) d'une hybridation à généalogie partiellement connue []
(indiquer la ou les variété(s) parentale(s) connue(s))
- c) d'une hybridation à généalogie inconnue []

4.1.2 Mutation []
(indiquer la variété parentale)

4.1.3 Découverte et développement []
(indiquer le lieu et la date de la découverte, ainsi que
la méthode de développement)

4.1.4 Autre []
(préciser)

4.2 Méthode de multiplication de la variété

4.2.1 Variétés à reproduction sexuée

- a) Autogamie []
- b) Allogamie []
 - i) population []
 - ii) variété synthétique []
- c) Hybride []
- d) Autre []
(préciser)

4.2.2 Autre []
(préciser)

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

5. Caractères de la variété à indiquer (le chiffre entre parenthèses renvoie aux caractères correspondants dans les principes directeurs d'examen; prière d'indiquer la note appropriée).

Caractères	Exemples de variétés	Note
5.1 Limbe : intensité de la couleur verte (7)		
très claire	Amarilla de Lyon	1[]
claire	Blonde à carde blanche	3[]
moyenne	Verde de Niza	5[]
foncée	Verde de penca blanca ancha	7[]
très foncée	Verde de penca blanca larga	9[]
5.2 Limbe : pigmentation anthocyanique (11)		
absente	Blonde à carde blanche	1[]
présente	Rhubarb Chard	9[]
5.3 Pétiole : largeur (14)		
très étroit	Groene Gewone	1[]
étroit	Rhubarb Chard, Verde de Niza	3[]
moyen	Lucullus, Verde de penca blanca larga	5[]
large	Amarilla de Lyon	7[]
très large	Paros, Verde de penca blanca ancha	9[]
5.4 Pétiole : couleur (16)		
blanc	Blonde à carde blanche	1[]
jaune	Bright Yellow	2[]
vert	Groene Gewone	3[]
rose	Pink Passion	4[]
pourpre	Rhubarb Chard, Ruby Red	5[]

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

6. Variétés voisines et différences par rapport à ces variétés

Veillez indiquer dans le tableau ci-dessous en quoi votre variété candidate diffère de la ou des variété(s) voisine(s) qui, à votre connaissance, s'en rapproche(nt) le plus. Ces renseignements peuvent favoriser la détermination de la distinction par le service d'examen.

Dénomination(s) de la ou des variété(s) voisine(s) de votre variété candidate	Caractère(s) par lequel ou lesquels votre variété candidate diffère des variétés voisines	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez la ou les variété(s) voisine(s)	Décrivez l'expression du ou des caractère(s) chez votre variété candidate
<i>Exemple</i>	<i>Pétiole : couleur</i>	<i>rose</i>	<i>pourpre</i>

Observations :

7. Renseignements complémentaires pouvant faciliter l'examen de la variété

7.1 En plus des renseignements fournis dans les sections 5 et 6, existe-t-il des caractères supplémentaires pouvant faciliter l'évaluation de la distinction de la variété?

Oui [] Non []

(Dans l'affirmative, veuillez préciser)

7.2 Conditions particulières pour l'examen de la variété

7.2.1 Des conditions particulières sont-elles requises pour la culture de la variété ou pour la conduite de l'examen?

Oui [] Non []

7.2.2 Dans l'affirmative, veuillez préciser :

7.3 Autres renseignements

QUESTIONNAIRE TECHNIQUE	Page {x} de {y}	Numéro de référence :
-------------------------	-----------------	-----------------------

8. Autorisation de dissémination

a) La législation en matière de protection de l'environnement ou de la santé de l'homme et de l'animal soumet-elle la variété à une autorisation préalable de dissémination?

Oui [] Non []

b) Dans l'affirmative, une telle autorisation a-t-elle été obtenue?

Oui [] Non []

Si oui, veuillez joindre une copie de l'autorisation.

9. Renseignements sur le matériel végétal à examiner

9.1 L'expression d'un ou de plusieurs caractères d'une variété peut être influencée par divers facteurs tels que parasites et maladies, traitement chimique (par exemple, retardateurs de croissance ou pesticides), culture de tissus, porte-greffes différents, scions prélevés à différents stades de croissance d'un arbre, etc.

9.2 Le matériel végétal ne doit pas avoir subi de traitement susceptible d'influer sur l'expression des caractères de la variété, sauf autorisation ou demande expresse des autorités compétentes. Si le matériel végétal a été traité, le traitement doit être indiqué en détail. En conséquence, veuillez indiquer ci-dessous si, à votre connaissance, le matériel végétal a été soumis aux facteurs suivants :

- | | | |
|---|---------|---------|
| a) micro-organismes (p. ex., virus, bactéries, phytoplasme) | Oui [] | Non [] |
| b) traitement chimique (p. ex. retardateur de croissance ou pesticides) | Oui [] | Non [] |
| c) culture de tissus | Oui [] | Non [] |
| d) autres facteurs | Oui [] | Non [] |

Si vous avez répondu "oui" à l'une de ces questions, veuillez préciser :

.....

10. Je déclare que, à ma connaissance, les renseignements fournis dans le présent questionnaire sont exacts :

Nom du demandeur

Signature

Date